



FICHE PROJET DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

SOUMISE À L'APPEL A PROJETS ABC 2020

Identification du projet

Identification du porteur de projet

	IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE
Nom	Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
Adresse du siège	2 Parc d'Activité de Camalcé – BP 15
Code postal	34150
Commune	Gignac
Site internet	https://www.cc-vallee-herault.fr/
	IDENTIFIANT DU REPRESENTANT LEGAL
Nom et prénom	SOTO Jean-François
Fonction	Président de la communauté de communes Vallée de l'Hérault
Téléphone	04.67.57.04.50
Courriel	contact@cc-vallee-herault.fr
	IDENTIFIANT DU CONTACT DU PROJET
Nom et prénom	CHOUPIN Mélina
Fonction	Chargée de mission Natura 2000 et biodiversité
Téléphone	04.67.57.00.08
Courriel	melina.choupin@cc-vallee-herault.fr

Identification du projet

Contexte du projet	<p>Créée en 1998, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est une collectivité qui regroupe 28 communes, incluant la plaine viticole de part et d'autres du fleuve ainsi que des milieux naturels au Nord, prémices du causse du Larzac, des Cévennes et à l'Est le Causse d'Aumelas et l'Arboussas.</p> <p>Au titre de sa compétence sur la « Protection et la valorisation de l'Environnement », elle s'engage dans la préservation de son patrimoine naturel. En 2010, la CCVH prend à ce titre la gestion de sites Natura 2000.</p>
--------------------	---

	<p>Le projet de déploiement d'un Atlas de la Biodiversité à l'échelle de son périmètre est un nouveau tournant et engagement de la collectivité, en cohérence avec l'obtention en 2019 de la reconnaissance comme « Territoire Engagé pour la Nature ».</p>	
Objectifs du projet	<p>Afin d'aller plus loin et de développer la prise en compte de la biodiversité, la CCVH souhaite saisir l'opportunité qu'offre l'outil ABC pour développer un programme de sciences participatives, de mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques. Une partie de son territoire étant déjà relativement bien connue grâce à Natura 2000, la priorité est donnée à la plaine viticole.</p> <p>En mobilisant les services internes de la collectivité (informatique, communication, espaces verts, économique ...), et en faisant appel à des associations locales pour animer le dispositif, la CCVH souhaite construire un projet collégial résolument ancré dans le territoire.</p> <p>De cette large transversalité interne et externe, il est attendu que la biodiversité soit à l'avenir mieux intégrée dans les projets du territoire, qu'ils soient individuels ou collectifs, qu'ils soient privés ou publics.</p>	
Résumé du projet	<p>Le projet comprend 5 axes :</p> <p>1/ Etat des lieux, porter à connaissance auprès des acteurs</p> <p>2/ Programme de sciences participatives pour le grand public, les scolaires, les agriculteurs de la plaine</p> <p>3/ Approfondissement des expertises scientifiques</p> <p>4/ Animation, pilotage, mobilisation citoyenne</p> <p>5/ Valorisation et restitution des données et définition d'orientations pour la poursuite du projet</p>	
Date début / fin	Janvier 2021/ Décembre 2023	
Coût complet (en € TTC)	157 500 TTC	
Aide demandée en (en € TTC)	80 000 euros TTC soit 50.79 % du budget total	
Acteurs	Contact projet	Mélina CHOUPIN – Animatrice Natura 2000
	Autre correspondant au sein de la CCVH	Laure BENE – Responsable du service Espaces Naturels
	Portage politique	Véronique NEIL – Vice-Présidente au Cadre de Vie

Table des matières

1.1 Cadrage	4
1.1 Contexte et objectifs	4
1.2 Description du projet.....	8
2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus	12
3. Perspectives de l'action (le cas échéant)	13
4. Gouvernance	14
5. Résumé publiable du projet	14
6. Plan de financement	15
Liste des annexes.....	16

1.1 Cadrage

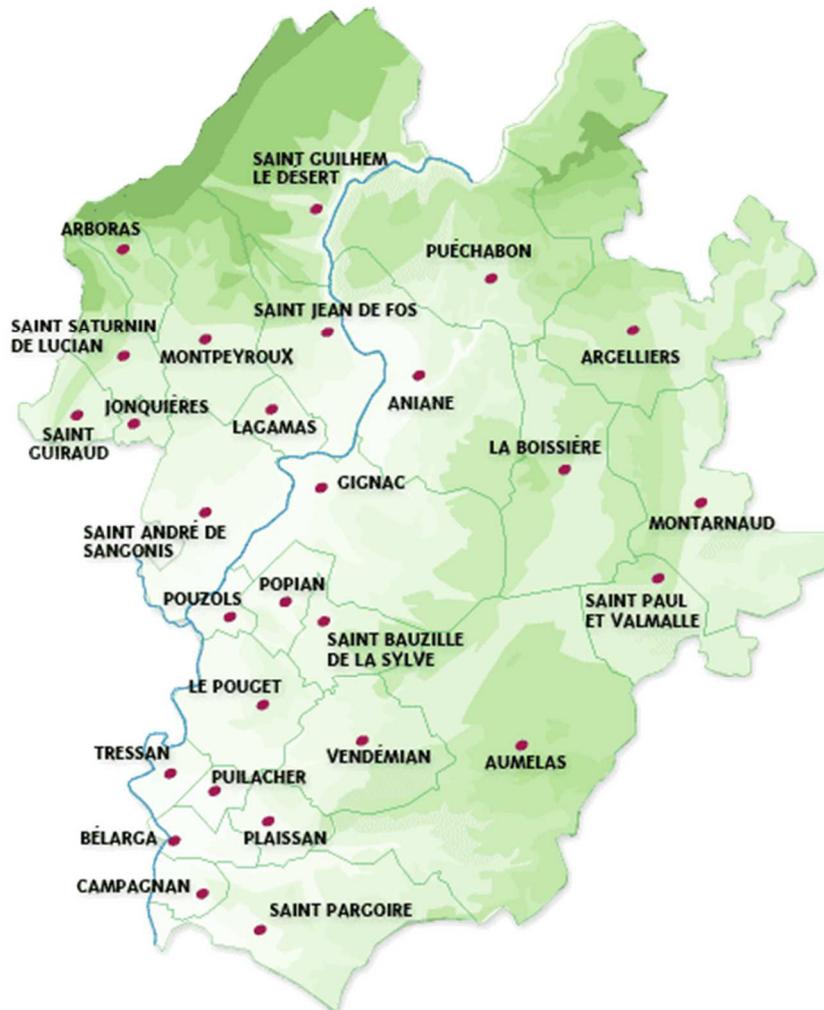


Figure 1: Territoire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault

1.1 Contexte et objectifs

La biodiversité, une préoccupation croissante pour la collectivité

Soucieuse de la qualité de son patrimoine naturel, la Communauté de communes s'est dotée de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ». À ce titre, en 2004, la CCVH a procédé à un inventaire des **Espaces Naturels d'Intérêt Communautaire** sur son périmètre, conduisant à l'identification de 26 sites remarquables.

A partir de 2010, la CCVH s'investit réellement dans la préservation de la biodiversité au travers de la **politique Natura 2000** sur son territoire (42% de la CCVH sont dans un ou plusieurs sites Natura 2000). Parmi les 6 sites, elle est désormais animatrice de trois d'entre eux : « Gorges de l'Hérault », « Montagne de la Moure et cause d'Aumelas » et « Garrigues de la Moure et d'Aumelas ».

En complément de cette démarche localisée sur des périmètres définis, une dizaine d'**animations de sensibilisation** à la biodiversité sont financées sur l'ensemble du territoire intercommunal depuis 2014, dans l'objectif de proposer des actions au-delà des sites Natura 2000.

Depuis 2019, la CCVH est lauréate de la reconnaissance « **Territoire Engagé pour la Nature** » (TEN) soutenue par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire, Régions de France, l'Agence Française pour la Biodiversité et les Agences de l'eau. Cet engagement porte, entre autres, sur le déploiement d'un ABC sur son périmètre. Il reflète la volonté politique du territoire d'innover et de s'engager plus concrètement dans la transition écologique.

Le point commun de ces dispositifs est l'ancrage fort dans le **réseau associatif** : que ce soit pour les inventaires naturalistes ou pour l'éducation à l'environnement, la CCVH peut s'appuyer sur un tissu associatif compétent et particulièrement dynamique.

À l'échelle communale, une dynamique locale a été impulsée par deux associations, APNEE et LUS, pour la réalisation d'un **ABC sur la commune de Pouzols**. Initiée en 2018 avec l'appui du conseil municipal, cette initiative a fait naître un enthousiasme certain des habitants et des élus des communes alentour. De cet élan est né le projet de proposer un dispositif plus vaste à destination de tout le territoire intercommunal, coordonné par la collectivité.

Une démarche transversale, en adéquation avec le projet de territoire de la collectivité

Le périmètre de l'ABC porte sur **l'intégralité du territoire de la CCVH**, soit un territoire de 481 km² et 28 communes, qui compte 39 000 habitants (voir liste des communes du périmètre en *annexe I*). Il correspond à un bassin de vie à l'interface de la plaine viticole et des premiers reliefs des Cévennes, structuré autour de l'axe Nord/Sud constitué par le fleuve Hérault.

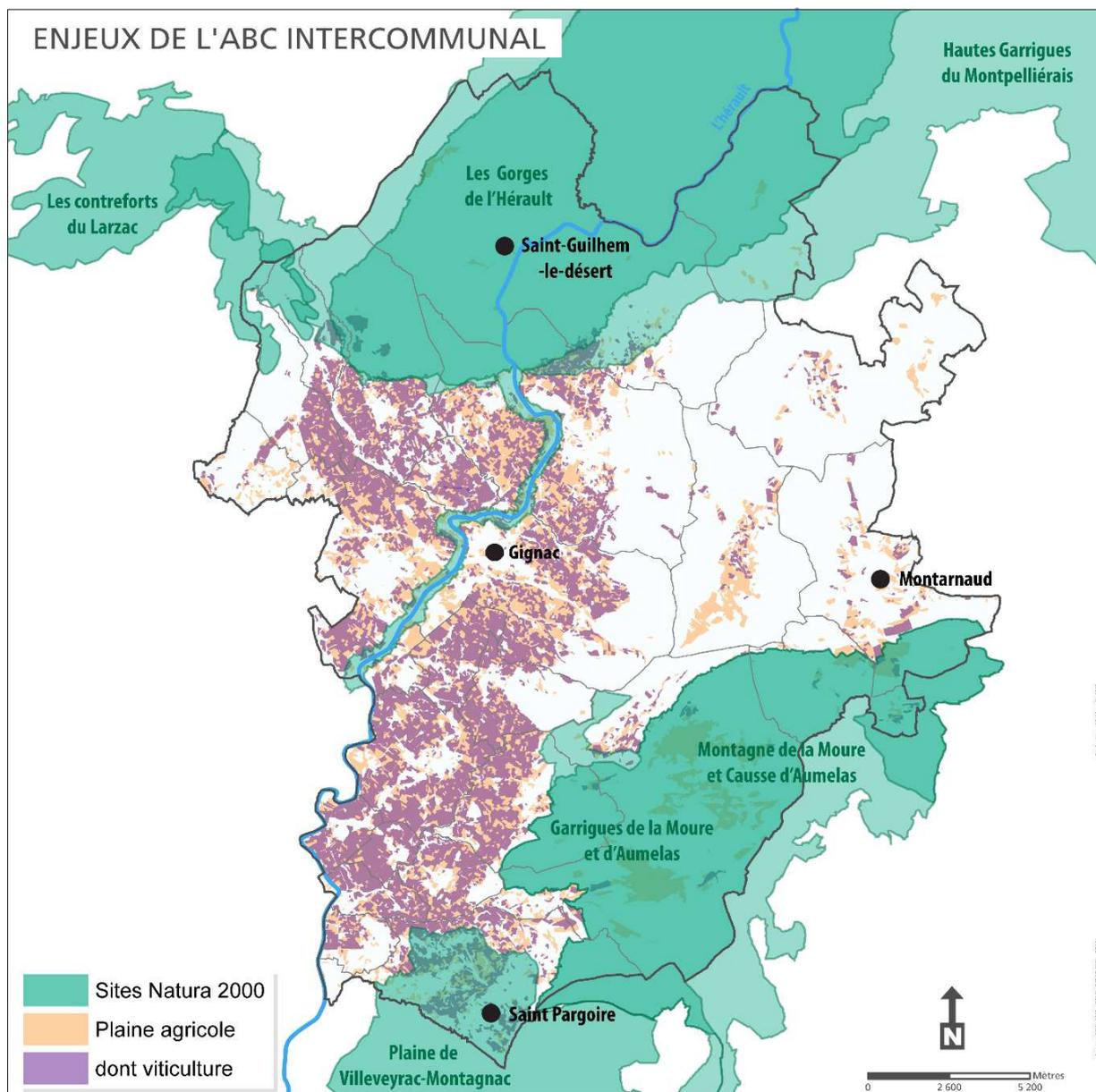
Cet Atlas de la Biodiversité s'inscrit pleinement dans le **projet de territoire**, document d'orientation politique qui cadre les actions de la collectivité, en s'appuyant sur le principe « 3D » : **Démocratique, Digital, Durable**. Ainsi, la mobilisation citoyenne et la restitution des résultats au grand public et aux élus feront de cet Atlas un outil ancré démocratiquement. Les outils mobilisés feront la part belle au numérique, notamment par le biais des dispositifs de sciences participatives. Enfin, par l'amélioration des connaissances et les outils qui seront développés pour une meilleure intégration dans les projets à venir, ces inventaires contribueront à leur plus grande durabilité.

En matière d'aménagement du territoire, le **SCOT Pays Cœur d'Hérault** est en cours de finalisation. Sa validation est attendue pour juin 2021 ; il devrait être exécutoire d'ici fin 2022. Dans la foulée, les communes disposeront de 3 ans pour rendre compatibles leur PLU. La possible révision ou modification des PLU sera une opportunité pour intégrer les connaissances nouvellement acquises grâce à l'ABC.

Au-delà de la volonté de proposer des actions à tout le territoire, il n'en reste pas moins nécessaire d'identifier des priorités, afin que l'ABC soit orienté sur des sujets vecteurs d'avenir et notamment support **d'amélioration des pratiques**.

Des enjeux forts en termes de connaissances de la biodiversité

De par son histoire et ses engagements ces deux dernières décennies, la collectivité dispose d'**une connaissance partielle de la biodiversité**. Il s'agit majoritairement de connaissances acquises sur les sites Natura 2000 dont elle assure la gestion. La connaissance se concentre donc essentiellement sur les grands espaces naturels qui structurent le territoire, à savoir le Nord avec les prémices du causse du Larzac, le fleuve Hérault (amont uniquement) et l'Ouest avec le causse d'Aumelas.



Au printemps 2020, les premiers échanges avec les associations expertes et les élus ont abouti à l'identification de 4 enjeux thématiques, qui font l'identité du territoire intercommunal :

- La **plaine agricole** : cet espace, dominant en terme de surface, est un enjeu de premier plan d'un point de vue économique. La CCVH est déjà fortement investie sur la valorisation touristique et l'accompagnement économique de cette activité. A ce titre, elle bénéficie d'ores-et-déjà d'un réseau de viticulteurs susceptibles d'être intéressés (certains ont déjà manifesté leur intérêt). Elle organise annuellement un concours des vins, et compte dans son équipe une sommelière qui pourrait être mobilisée pour activer une dynamique.
- Le **fleuve Hérault** : véritable corridor écologique et élément structurant dans le paysage intercommunal, le fleuve est déjà partiellement connu grâce à Natura 2000. Néanmoins, le site n'incluant qu'une portion Nord du fleuve, l'inventaire sur la portion Sud du fleuve serait tout à fait opportune.
- Le **bâti** : la communauté de communes recèle d'une biodiversité particulière à l'intérieur même des villages (espèces bénéficiant de Plans Nationaux d'Actions, telles que les chiroptères

ou encore le faucon crécerellette qui niche en toiture). L'ABC serait un outil pertinent pour mieux connaître ces populations, leurs dynamiques et accompagner la population dans une cohabitation sereine.

- La **garrigue et forêt** : quelques espaces naturels sur le Nord/Ouest de la communauté de communes sont peu connus, car hors périmètre Natura 2000. Un inventaire complémentaire pourrait être opportun (oiseaux, insectes, ...) et compléter les connaissances de la collectivité.

Afin de présenter un dossier qui soit financièrement et techniquement réaliste au regard des contraintes budgétaires (cf. budget national pour les ABC de 2.5 M° €), il a été décidé de prioriser fortement les actions d'inventaires sur l'enjeu n°1, c'est-à-dire la **plaine agricole**.

Cette thématique sera le fil conducteur du projet et tout l'enjeu sera de mieux concilier les espèces et les activités humaines, parfois ancestrales, qui constituent l'identité du territoire et contribuent à son rayonnement.

Des objectifs multiples, collectifs, individuels, privés, publics

Les objectifs de l'ABC de la Vallée de l'Hérault sont les suivants :

- **Améliorer les connaissances** sur la biodiversité du territoire, en particulier en dehors des sites Natura 2000, pour bénéficier d'une vision plus exhaustive, au-delà des seuls « espaces naturels », déjà relativement bien connus et reconnus ;
- **Impliquer et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques (notamment agricoles), les écoles et les habitants dans cette démarche pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité ;
- En interne, **associer les différents services de l'intercommunalité** (services communication, informatique, espaces verts, urbanisme, foncier, économique ...) dans la mise en œuvre du projet, afin que techniquement, l'enjeu biodiversité soit mieux abordé et intégré de manière transversale dans les projets portés par la collectivité ;
- **Partager** les connaissances acquises, rendre accessible une information naturaliste **sous forme cartographique**, avec l'ensemble des acteurs pour **faciliter l'appropriation des enjeux biodiversité**, notamment dans les **futurs PLU** ;
- **Mobiliser le réseau associatif**, très actif et moteur sur le territoire pour la montée en puissance des actions en faveur de la biodiversité ;
- Afin d'inscrire cet engagement dans la durée, en fin d'ABC, **identifier les actions concrètes** à mener (poursuite de certains inventaires, accompagnement des écoles, élaboration d'une stratégie foncière, aménagements en faveur des espèces...).

Des moyens mobilisés par la CCVH dès 2020 pour un projet co-construit

Afin de dessiner les contours de l'ABC Vallée de l'Hérault, la CCVH s'est fortement engagée dans le projet au travers des actions suivantes :

- Le 27 février 2020, une **réunion de lancement** était organisée (voir compte-rendu en annexe 2). Rassemblant une **trentaine de personnes** parmi les élus et les associations du territoire, cette réunion a été l'occasion d'un premier échange sur les attentes des uns et des autres, l'émergence de premiers enjeux, les écueils à éviter, les retours d'expérience...

- Le 17 mars 2020, Benjamin ANDREU a été recruté pour une période de 6 mois en **Service Civique Volontaire**, pour contribuer à l'élaboration du projet. A ce titre, il a travaillé sur une première analyse des données SINP, a constitué un annuaire des associations du territoire qui pourraient être mobilisées sur l'ABC, a contacté toutes les communes pour identifier des personnes relais qui pourraient être moteurs dans la démarche (naturalistes amateurs par exemple). Une analyse de retours d'expériences d'ABC ainsi que des recherches sur les applications et autres outils d'inventaires ont été réalisées.
- Au printemps, de **nombreux échanges** téléphoniques et mails ont eu lieu **avec une dizaine de structures** pour l'identification des enjeux du territoire et les priorités de l'ABC :
 - o Les Ecologistes de l'Euzière,
 - o la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
 - o Demain la Terre !,
 - o Lus,
 - o APNEE,
 - o le Conservatoire des Espaces Naturels,
 - o l'Office pour la Protection des Insectes et de l'Environnement,
 - o le Conservatoire Botanique National,
 - o la Salsepareille,
 - o le Groupement Chiroptères de Languedoc Roussillon.
- Le 8 septembre 2020, **un comité technique** avec les partenaires associatifs étaient réunis pour une présentation du présent projet de candidature (voir diaporama en annexe 3), rassemblant une quinzaine de personnes.
- Le projet de candidature est à l'ordre du jour de la **réunion de coordination des services** du 15/09/2020, du **bureau simple** du 21/09/2020 et du **conseil communautaire** du 28/09/2020.

Les consortiums n'étant pas autorisés par le règlement de l'AMI pour les collectivités de métropole, les associations mentionnées ici ne figurent pas officiellement en tant que partenaires dans notre projet, bien qu'elles aient fortement pris part à son élaboration.

Toutes ces étapes témoignent de **l'adhésion très large du territoire**, des partenaires associatifs jusqu'aux élus de l'intercommunalité. Il est le fruit d'un **fort investissement** de la CCVH qui œuvre depuis sa reconnaissance TEN à la construction d'un projet partagé et fédérateur en faveur de la biodiversité intercommunale.

1.2 Description du projet

Etat des lieux des connaissances / porter à connaissance des acteurs.

Conformément aux recommandations de l'OFB, la CCVH a adhéré au SINP au printemps 2020. Elle s'est donc vu transmettre plusieurs dizaines de milliers de données naturalistes. Celles-ci sont en cours d'analyse.

L'objectif est d'en extraire des données pertinentes (récentes, validées, non sensibles, sur des taxons qui vont faire l'objet d'inventaire dans le cadre de l'ABC). Cette sélection constituera la base de notre porter à connaissance :

- Au grand public, à travers la mise en ligne des données (non sensibles) sur notre outil cartographique GEO-SIG.
- Aux élus, à travers la production d'un document synthétique, format papier (dont une partie sera zoomée sur leur commune) que nous envisageons de remettre aux maires des 28 communes, à l'occasion d'une **rencontre individuelle**, après réponse de l'OFB sur le présent AMI. Les communes utilisent d'ores-et-déjà l'outil GEO-SIG au quotidien (pour l'accès au cadastre, à l'urbanisme) ; il est envisagé d'ajouter la sélection de données SINP sur cet outil.

Programme de sciences participatives pour le grand public, les scolaires, les agriculteurs de la plaine

La concertation réalisée au premier semestre 2020 a fait émerger les trois publics-cibles suivants :

 Le grand public. Afin de fédérer l'ensemble du territoire intercommunal sur cette démarche vertueuse, il est prévu de proposer un programme de sciences participatives, qui veillera à couvrir largement le territoire. L'accent sera volontairement mis sur l'utilisation d'**outils existants** : programme du MNHN « **Vigie-Nature** », utilisation d'applications qui bénéficient déjà de systèmes de validations et de transmission au SINP telles que Naturalist ou encore INPN-Espèces. En effet, il ne nous paraît pas opportun de créer un nouvel outil d'inventaire spécifique à la CCVH, tant l'offre existante est vaste.

Un sujet reste néanmoins absent des outils existants : les **haies**. Problématique de première ordre pour l'activité agricole, représentant un maillage important de la **trame verte et bleue**, le souhait est de choisir un outil pour les inventorier et les caractériser. Différentes options seront étudiées, parmi lesquelles l'utilisation de notre outil cartographique GEO-SIG ou encore la contribution à la cartographie OpenStreetMap. Les haies pourront faire l'objet de sorties spécifiques, ou plus probablement seront inventoriées en parallèle d'autres sorties sur des taxons plus aisément mobilisateurs pour le grand public (voir ci-après).

Une volonté forte sur ce volet est d'accompagner les habitants pour des **inventaires concrets** (sorties), et ira donc bien au-delà de la simple « promotion » de dispositifs. En complément des sorties-terrain, les habitants seront invités à poursuivre l'inventaire en autonomie. Des interlocuteurs (CCVH ou associations locales) resteront mobilisés pour les accompagner, répondre aux interrogations sur les outils ou encore aider à identifier les espèces.

En termes de taxons, en écho avec le souhait de priorisation sur la plaine viticole, les priorités seront les suivantes :

- **Oiseaux** de la plaine
- **Mammifères** (notamment les chauves-souris dont le rôle d'auxiliaires reste peu connu).
- **Insectes** (abeilles, coléoptères, ...).

 Les scolaires. Le MNHN a développé un outil de sciences participatives spécifiquement pour le public scolaire, à travers « **Vigie-Nature-Ecole** » (VNE). A ce jour, aucune école ne s'est lancée dans ce dispositif. Par conséquent, la volonté de la CCVH est d'encourager la mise en œuvre de cet outil, à travers la mobilisation d'un animateur, chargé de présenter le programme, d'en faciliter l'appropriation par les enseignants, de récolter les données et de produire un outil de restitution pédagogique, type exposition qui pourrait circuler en fin d'ABC dans les écoles du territoire.

Par ailleurs, souhaitant que cet ABC, au-delà du simple inventaire, permette aux acteurs de mettre rapidement en œuvre des actions concrètes, nous souhaitons mettre en œuvre l'outil « **Aire Terrestre Educative** » (ATE) avec les scolaires. Ainsi, un espace naturel situé à proximité de l'établissement pourrait être le support des inventaires (VNE), puis donner lieu à des réflexions sur la

gestion à mettre en œuvre (ATE), avec des élèves de Cycle 3, avec l'accompagnement technique de la CCVH ou d'associations locales.

A noter que le territoire est doté d'un **lycée agricole** ; une priorité sera donnée à la mise en œuvre des inventaires avec les étudiants, amenés à devenir des acteurs professionnels de plaine agricole.

● Les agriculteurs de la plaine. Dominée par la vigne, mais accueillant également des surfaces oléicoles ou quelques grandes cultures, la plaine agricole de la Vallée de l'Hérault représente un enjeu fort en termes économique et touristique. A ce titre, la CCVH intervient d'ores-et-déjà auprès de ces acteurs et bénéficient donc d'une bonne connaissance du réseau d'acteurs. Un important travail de mobilisation en interne aux services de la CCVH est donc prévu.

Suivant la même ligne de conduite que les autres publics, il est envisagé de faire la place belle à un dispositif de sciences participatives existant, à savoir « **l'Observatoire Agricole de la Biodiversité** » (OAB). La plus-value de l'ABC et de l'intercommunalité sera de faire connaître ce dispositif en mobilisant des structures relais (caves coopératives, appellation, chambre d'agriculture, ...), en proposant des formations sur le terrain et en accompagnant les agriculteurs dans leur inventaire. Concrètement, il s'agira de les aider à se questionner sur leurs parcelles, à identifier les parcelles adéquates pour répondre à leurs questions et à identifier le ou les protocoles pertinents dans le panel proposé.

Encore une fois, la plus-value de l'ABC résidera dans la disponibilité d'acteurs (CCVH ou associations) pour animer, suivre la bonne mise en œuvre du protocole.

La mise en œuvre des protocoles OAB pourrait utilement débiter sur une étape préalable : l'inventaire et la caractérisation (hauteurs, largeurs, diversité spécifique et de strates,...) des **haies** de l'exploitation.

Pressenti comme un sujet fort pour la plaine, ce focus sur les haies pourrait permettre de déboucher relativement facilement sur des **actions concrètes** de restauration voire de plantations, par exemple en mobilisant le dispositif Hérault'Haies, animé par l'association Paysarbre.

A l'occasion du montage de ce projet, les **acteurs associatifs** ont fait preuve d'un enthousiasme marqué pour le projet. Sur ces 3 volets de l'ABC (grand public, scolaires, agriculteurs), les acteurs ont fait état d'un certain nombre **d'autres dispositifs financiers qui pourraient être mobilisés en complément** des financements CCVH / OFB.

Ce constat laisse donc présager de l'émergence d'une **dynamique forte** autour de l'ABC Vallée de l'Hérault, **au-delà des seules actions présentées dans ce dossier** de candidature.

Approfondissement des expertises scientifiques

Conformément aux attentes énoncées, les cibles d'inventaires porteront sur 3 taxons minimum. Le choix précis de ces 3 taxons et des protocoles scientifiques à mettre en œuvre se feront sur la base de la concertation avec les associations expertes du secteur, après réponse de l'OFB sur le financement du présent projet.

Dans la logique de l'ensemble du projet d'ABC de la Vallée de l'Hérault, le focus sera donné sur la **plaine agricole**, possiblement sur des **taxons liés aux haies** (oiseaux, chiroptères, insectes) et qui jouent un rôle d'**auxiliaires**, à valoriser.

L'amélioration des connaissances et leur transmission, notamment aux agriculteurs, permettront de déboucher sur des actions concrètes favorables tant à la biodiversité, qu'à l'activité économique.

Pour ce faire, des **prestations** seront confiées à des experts ; leur mission comprendra la réalisation d'inventaires, la production/mise en forme des données conformément au cadre SINP, la restitution des résultats sous forme d'un dossier complet, incluant un résumé synthétique et pédagogique diffusable aux acteurs agricoles.

Animation, pilotage, mobilisation citoyenne

La réussite du projet repose sur une animation locale solide.

A cette fin, la CCVH prévoit le **recrutement d'un salarié** qui rejoindra le service Espaces Naturels et animera l'ABC sur un **mi-temps**. Dans ses missions, il sera épaulé par l'animatrice Natura 2000, ainsi que par la responsable du service Espaces Naturels.

L'animateur de l'ABC coordonnera les missions des prestataires, les services internes à la CCVH, fera le lien avec les élus et le financeur. Il sera chargé de l'animation de la gouvernance (voir partie 4.).

Au-delà de ce pilotage général, il est prévu de s'appuyer plus fortement sur **trois prestataires principaux** pour l'animation de chacun des piliers qui constituent l'ABC (grand public / scolaires / agriculteurs). Une consultation sur la base d'un cahier des charges sera effectuée en début de programme.

Une consultation concernera également le volet scientifique, en fonction des taxons retenus.

Afin de favoriser l'adhésion du territoire, le projet pourra compter sur la mobilisation des **outils de communication** déjà existants à la CCVH (site web, page Facebook, ...) et développera dans la continuité des outils adaptés au projet.

Ainsi, le service communication sera mobilisé :

- ➔ en début de projet pour faire connaître la démarche (par exemple, via la radio locale, la création d'une page web dédiée sur le site web de la CCVH, ou encore via l'instauration d'une newsletter)
- ➔ en cours de projet pour faire connaître les « sorties Nature » qui vont s'égrainer sur le territoire, valoriser les viticulteurs investis dans l'OAB, organiser un concours photo, favoriser les aides à l'identification à travers un groupe facebook, ...
- ➔ en fin de projet pour transmettre de manière pédagogique les résultats de l'Atlas, à travers des outils diversifiés, qu'ils soient numériques (Atlas en ligne, vidéo de bilan, ...) ou physique (synthèse papier des résultats, production d'une exposition, ...)

Valorisation et restitution des données et définition d'orientations pour la poursuite du projet

La « gestion des données » inclut un panel large d'actions, depuis la récolte des données existantes, la production de nouvelles données (participatives / scientifiques), jusqu'à leur transmission (au SINP, au financeur, au grand public) au format numérique ou physique.

Pour ce faire, les compétences du service Systèmes d'Information seront mobilisées afin d'identifier les outils adéquats.

En lien avec le service Communication, les supports ou vecteurs pertinents seront identifiés pour valoriser et communiquer l'ensemble des travaux aux différents publics.

Au-delà de la simple restitution de données, afin d'optimiser leur intégration dans les **futurs documents d'urbanisme**, il est envisagé en fin d'ABC de produire et transmettre un petit guide synthétique pour « le bon usage » de ces données naturalistes. Seront ainsi explicités les moyens dont disposent les élus à travers leur PLU pour tenir compte de cette biodiversité, que ce soit en identifiant

des « Espaces Boisés Classés » ou des « éléments du patrimoine à protéger » (cela permet des prescriptions plus ou moins fortes), en préconisant l'usage de haies comme limites parcellaires, en préservant les continuités écologiques ou en les restaurant, ...

Ce guide sera spécifique à la CC, rédigé avec l'appui du service Urbanisme, et présentera aussi les outils SIG mis à la disposition des élus pour connaître la localisation des espèces (cf GEO-SIG).

En fin d'ABC (année 3), sur la base de la synthèse des données récoltées les deux premières années, avec l'appui des prestataires qui auront conduit les 3 principaux volets de l'ABC, une réflexion locale impliquant élus, socio-professionnels, scolaires et habitants, sera animée pour identifier les **orientations et un programme d'actions** concrètes à mettre en œuvre.

Seront ainsi étudiés les inventaires à poursuivre, les actions de restauration à initier, la faisabilité technique et financière d'une stratégie d'acquisition foncière, ...

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

N° Etapes	Objectifs / Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
1 / Etat des lieux, porter à connaissance des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Après analyse des données du SINP et sélection des taxons à partager auprès des élus et du grand public, mise en place de la cartographie en ligne de l'état des lieux (hors données sensibles). - Mise en place d'outils de communication pour faire connaître la démarche auprès du grand public, auprès des écoles et auprès des acteurs agricoles. - Rencontres individuelles avec les élus des 28 communes. 	Janv 21	Mars 21
2 / Programmes de sciences participatives	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration puis mise en œuvre d'un programme d'inventaires participatifs, tout public, répartis sur l'ensemble de la CCVH. <i>Objectif</i> : une animation chaque mois pendant les 2 premières années de l'ABC (soit de l'ordre de 24 animations). - Prise de contact auprès du corps enseignant (de l'école au lycée) pour présenter les outils du dispositif scolaire de <i>Vigie Nature Ecole</i> et <i>Aire Terrestre Educative</i>. - Suivi et accompagnement des écoles volontaires pour la mise en œuvre des protocoles VNE et ATE. <i>Objectif</i> : impliquer 20 établissements parmi les 25 que compte le territoire (20 écoles, 3 collèges et 2 lycées). - Prise de contact auprès des structures agricoles ou personnes relais pour présenter les outils de <i>l'Observatoire Agricole de la Biodiversité</i> - Suivi et accompagnement des agriculteurs volontaires dans le choix et la mise en œuvre des protocoles et mise en commun. <i>Objectif</i> : impliquer 20 agriculteurs de la plaine 	Fev 21	Juin 23
3 / Approfondissement des expertises scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> Après concertation auprès d'experts naturalistes, identification de 3 taxons cibles, en lien avec les haies de la plaine agricole. Elaboration du cahier des charges. Sélection des prestataires. Suivi des prestations. 	Fev 21	Juin 23

	<u>Objectif</u> : amélioration des connaissances sur les liens entre les pratiques locales et les espèces (présence, absence, diversité, ...).		
4 / Animation, pilotage, mobilisation citoyenne	Recrutement d'un salarié à mi-temps sur le projet. Consultation puis sélection de prestataires pour l'appui aux trois piliers de l'ABC. Animation des réunions techniques avec les partenaires/prestataires et de la gouvernance. Animation des réunions internes pour les outils cartographiques et les leviers de communication adéquats. <u>Objectifs</u> : créer du lien entre les acteurs, de la cohérence entre les actions, de la complémentarité entre les dispositifs de financements, ...	Janv 21	Déc 23
5 / Valorisation et restitution des données et définition d'orientations pour la poursuite du projet	Synthèse des données avec l'appui des prestataires retenus pour l'appui aux trois piliers de l'ABC. Transmission des données d'inventaires scientifiques au SINP. Définition et mise en œuvre d'outils cartographiques et leviers de communication pour transmettre ces données auprès du grand public et aux élus. Rédaction d'un guide spécifique sur l'intégration des données dans les documents d'urbanisme. Mobiliser les acteurs sur les suites à donner à l'ABC. <u>Objectif</u> : faire de cet ABC une première étape vers des actions concrètes, réalistes, applicables.	Juin 23	Déc 23

3. Perspectives de l'action (le cas échéant)

Comme développé dans le paragraphe précédent, à l'issue de l'ABC, la CCVH se verra dotée **d'un plan d'actions pour poursuivre la dynamique** impulsée par l'inventaire.

Le souhait est que ce projet, particulièrement fédérateur, soit le **point de départ d'un engagement de tout le territoire dans une réelle transition écologique**. C'est la raison pour laquelle, dès la construction du projet, ce sont à la fois les **élus** et les **acteurs associatifs** qui ont été fortement mobilisés.

Lors de la construction du projet, une vigilance particulière a été de mise pour éviter l'écueil d'un projet construit en catimini par des techniciens, en déconnexion avec les acteurs et décideurs du territoire.

Au-delà du « simple » apport de données naturalistes, l'essence même du projet est de créer des **outils concrets** pour que cette connaissance nouvelle soit utile et utilisée.

La CCVH, au titre de sa reconnaissance TEN, a également pris comme engagement de créer une **plateforme web de valorisation des initiatives citoyennes en faveur de la biodiversité**. Mené en parallèle de l'ABC, ce projet viendra en parfaite complémentarité du volet « inventaire » et mettra d'ores-et-déjà en ordre de marche le territoire, dans la réalisation et le partage d'actions concrètes.

4. Gouvernance

La **maîtrise d'ouvrage** sera constituée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, qui recrutera un animateur chargé de l'ABC à mi-temps, sur 3 ans.

L'animateur s'appuiera sur le « **Groupe Projet** », interne à la collectivité. Il sera constitué, au besoin, par des salariés des différents services de la CCVH :

- De manière permanente par le Service Espaces Naturels (Animateur ABC, chargée de mission N2000, voire responsable Espaces Naturels)
- Des services : Communication, Systèmes d'Information (géomaticien notamment), Urbanisme, Foncier, Jeunesse, économie, ...

Le « **Comité Technique** » accompagnera l'ABC sur le plan technique, et aura vocation à coordonner et mettre en cohérence les différents volets de l'Atlas. Il sera constitué par les techniciens des organismes suivants : CC Vallée de l'Hérault, prestataires retenus pour chacun des piliers.

Le « **Comité de Pilotage général** » assumera la décision politique et validation de chaque étape du projet. Il regroupera les acteurs suivants (en plus des membres du Comité technique) : l'Office Français pour la Biodiversité, l'Agence Régionale pour la Biodiversité ainsi que 5 élus intercommunaux désignés au sein de la Commission « cadre de vie » de la CCVH.

Un premier COPIL est envisagé en début de démarche, il rassemblera les élus des 28 communes.

En parallèle du COPIL général, le territoire sera découpé en 3 secteurs pour proposer des **COPIL locaux** (voir carte gouvernance en annexe 4). Ceux-ci seront l'occasion d'être au plus près des actions menées dans les communes et permettront d'inviter les associations locales mobilisées, les directeurs d'établissements scolaires, ...

Les **Bureaux et des Conseils communautaires** seront informés des avancées au fil du projet et valideront à la fin les documents de l'Atlas ainsi que les pistes d'orientations à donner pour la suite de l'ABC.

5. Résumé publiable du projet

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'investit depuis près de 10 ans dans la préservation de son patrimoine naturel, à travers son engagement dans la politique Natura 2000 et l'animation de trois sites. Depuis 2019, elle enclenche une nouvelle dynamique et devient « **Territoire Engagé pour la Nature** », l'ABC constituant la mesure phare de cet engagement.

Afin d'aller au-delà des seuls espaces naturels, la collectivité souhaite se saisir de l'outil ABC pour mieux **connaître la contribution des espaces agricoles** (viticoles principalement) à la biodiversité du territoire. Adaptation au changement climatique, conservation des sols, maintien de la qualité de l'eau, contribution à la **Trame Verte et Bleue**, ... les défis qui s'annoncent pour le secteur agricole sont multiples et l'ABC accompagnera cette réflexion de fond.

Mobilisant **élus et partenaires associatifs** en amont du projet, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault souhaite, avec le soutien de l'Office Français pour la Biodiversité, se fixer des objectifs ambitieux pour cet atlas : **fédérer** les acteurs locaux autour de l'inventaire de leur patrimoine naturel, **consolider** et **partager** le socle commun des connaissances et enfin **co-construire** des actions réalistes, concrètes pour faire de la Vallée de l'Hérault un territoire à la hauteur des enjeux de préservation de la biodiversité.

Liste des annexes

ANNEXE 1 : Liste des communes concernées

ANNEXE 2 : Compte-rendu de la réunion de lancement 27/02/2020

ANNEXE 3 : Diaporama du comité technique du 08/09/2020

ANNEXE 4 : Carte d'organisation locale de la gouvernance

ANNEXE 1 : Liste des 28 communes concernées

ANIANE
ARBORAS
ARGELLIERS
AUMELAS
BELARGA
CAMPAGNAN
GIGNAC
JONQUIERES
LA BOISSIERE
LAGAMAS
LE POUGET
MONTARNAUD
MONTPEYROUX
PLAISSAN
POPIAN
POUZOLS
PUECHABON
PUILACHER
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS
SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE
SAINT-GUILHEM-LE-DESERT
SAINT-GUIRAUD
SAINT-JEAN-DE-FOS
SAINT-PARGOIRE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN
TRESSAN
VENDEMIAN

ANNEXE 2 : Compte-rendu de la réunion de lancement 27/02/2020

COMPTE RENDU

Réunion sur le projet d'Atlas de la Biodiversité (inter)Communale du 27/02/2020

Présents :

BENE Laure	Chef de projet Grand Site et espaces nat. – Comm. de communes Vallée de l'Hérault
BONNET Martine	Maire - Puilacher
CAUMEIL Bernard	Conseiller municipal – Saint Guiraud
CELIE Arlette	Association La Boissière Environnement
CHOUPIN Méline	Animatrice Natura 2000 - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
CLAREY Jean-Michel	Commune Argelliers
COHEN Gilles	Directeur Communication - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
CREBASSA Jason	Association LUS
DERBOVEN Georges	Foyer rural de St Jean de Fos et Amis de Saint-Guilhem-le-Désert
DURAND Christine	Conseillère municipale – Tressan
DRON Fabienne	Conseillère municipale – Saint Jean de Fos
FERRANDO David	Conseiller municipal – Vendémian
FLEITH Patrick	Association APNEE
MAS Pierre	Conseiller municipal - Argelliers
MASSOL Serge	Commune Argelliers
MICHEL Thomas	Association Demain la Terre !
NACHEZ Marie-Françoise	Maire - Arboras
NEIL Véronique	Vice-Présidente à l'Environnement – Communauté de communes Vallée de l'Hérault
PIERRUGUES Georges	Maire – Argelliers
PRADEL Christine	Chef de Cabinet - Gignac
POUJOL Robert	Conseiller municipal – Jonquières
POURRE Kellie	Association Les Ecologistes de l'Euzière
SANCHEZ Marie-Hélène	Conseillère municipale – Gignac
SAULNIER Nicolas	Directeur association Ligue pour la Protection des Oiseaux - Hérault
SAUZEAU Olivier	Directeur Services Techniques - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
SOUCHAY Fabrice	Directeur Systèmes d'information - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès	Maire – Popian
VOLTE Pierre	Association LUS

Excusés :

CARRE Blandine	Groupe chiroptères LR
MICHEL Thomas	Animateur Demain la Terre !
ROUZEYRE Cloé	Citoyenne – Lagamas
VILLARET Louis	Président – Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Diaporama en téléchargement sur : <ftp://ftpcvvh.cc-vallee-herault.fr>

Identifiant et mot de passe : ftp.natura2000

Ordre du jour

- Pourquoi faire un ABC ?
- Définition
- 1^{ère} étape : Territoire Engagé pour la Nature
- Le projet d'ABC intercommunal
- Temps d'échanges

Véronique NEIL accueille les participants. Elle introduit la réunion en faisant part du retour d'expérience de la commune de Pouzols, qui anime un ABC depuis 2018, avec l'implication forte de

deux associations locales LUS et APNEE. En quête de plus de sens, les communes voisines (Le Pouget, Popian) ont été associées, puis le projet a été proposé au Président de la Communauté de communes en juillet 2019. Dans ce contexte, un dossier de candidature pour être reconnu « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) a été déposé par la CCVH. Lauréate en novembre, la collectivité s'engage dans 3 projets : l'intégration de la biodiversité dans l'éco-quartier de Gignac, la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité (inter)Communale et la création d'une plateforme en ligne qui recense les expériences citoyennes en matière de biodiversité.

Le diaporama est présenté puis la parole est donnée aux participants.

Christine PRADEL interroge sur la **méthodologie pour mobiliser les citoyens** pour l'ABC.

Patrick FLEITH indique que sur Pouzols, une animation par mois est proposée en moyenne, le but étant à chaque fois de former les gens. Par exemple, avant l'appel à témoin sur le Petit Duc, une soirée a été organisée pour parler des espèces nocturnes. Sur Pouzols, environ 50 % des données émanent de la population, et non d'experts naturalistes. De cet ABC est née une certaine dynamique dans la commune, de nouvelles rencontres, contribuant au « vivre ensemble ».

Robert POUJOL questionne sur le risque pris pour les **espèces sensibles**, c'est à « double tranchant » que de les mettre en exergue. Jason CREBASSA indique en effet qu'il faut être stratégique en visant des espèces peut-être moins vulnérables, tout en restant vigilant sur les périodes de prospection.

Pierre MAS interroge sur les relations que ce projet peut avoir avec des **associations** tels que les Ecologistes de l'Euzière. Kellie POURE indique que l'association est présente pour suivre l'émergence du projet, elle est partante pour participer, être avec le public, en formation, pour l'accompagner dans l'appropriation de la biodiversité. Dans ce projet, il ne s'agit pas uniquement de faire des animations, mais bien d'amener les habitants à découvrir leur territoire, les rendre acteurs.

Kellie POURE questionne sur **les attendus de l'Office Français de la Biodiversité** (OFB, financeur) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt qui permettra l'octroi potentiel de subvention.

Mélina CHOUPIN répond que parmi les attentes, figurent l'inventaire d'au moins 3 groupes taxonomiques et la création de 2 jeux de données : l'un pour les inventaires d'experts naturalistes, l'autre issu des sciences participatives. Les données produites doivent être remontées au SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages).

Arlette CELIE, sur la commune de La Boissière, fait part des expériences passées avec les associations des Ecologistes de l'Euzière et de la LPO pour l'organisation par exemple des **24h de la nature** ou d'une animation sur les espèces nocturnes.

Thomas MICHEL fait part du retour d'expérience de Demain la Terre ! concernant les **sciences participatives**. Sans moyen financier, en mobilisant une personne en service civique, l'inventaire des espèces végétales présentes dans les rues a été lancé à Gignac (« Sauvages de ma rue »). L'accompagnement des habitants, les moyens humains sont très importants pour animer ce genre de dispositif.

Patrick FLEITH ajoute que le programme « Sauvages de ma rue » est particulièrement pertinent pour accompagner les changements de pratique : par exemple, pour Pouzols qui vient de passer au 0phyto, ce programme permettra de changer le regard sur les « mauvaises » herbes.

Kellie POURE poursuit en exposant « les expéditions naturalistes » sur le territoire du Grand Pic Saint Loup, au cours desquelles les habitants sont associés sur l'inventaire d'un groupe d'espèces. L'objectif est de les rendre acteurs en leur donnant les outils et les clés pour identifier les espèces. Il est très important de **prévoir du temps** pour accompagner la suite : après une sortie, les gens envoient des questions par mails, font part de leurs observations, envoient une photo pour identifier une espèce, ... Les moyens humains sont souvent sous-estimés alors que créer et accompagner une dynamique citoyenne demande du temps et de l'investissement.

Nicolas SAULNIER ajoute que si l'engagement des associations est important, il est tout aussi indispensable **que les communes soient fer de lance**, pour s'approprier la connaissance, et pour que les données soient traduites dans les outils de planification.

Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC souligne qu'il ne faut pas intégrer la biodiversité dans un cadre trop contraignant ; il faut **donner envie**. Prenant l'exemple de Popian, elle explique qu'au sujet de l'extinction de l'éclairage public, tout le monde est content : les habitants, les hiboux petits ducs et le budget de la commune !

Nicolas SAULNIER ajoute que la biodiversité est souvent perçue comme une contrainte, l'objectif serait de transformer cela en une vision positive, en une opportunité.

Au sujet de la canne de Provence et de la problématique des **espèces envahissantes** soulevée par Robert POUJOL, Mélina CHOUPIN indique que cette thématique peut faire partie des inventaires et du plan d'actions.

Pierre MAS souligne le lien particulièrement fort entre la **culture occitane** et la biodiversité : chaque espèce a son nom en occitan, comme le Bragalou pour l'Apphyllante de Montpellier. Les noms en occitan, les usages des plantes et plus généralement les savoirs anciens peuvent constituer des approches intéressantes pour mobiliser le territoire. Kellie POURE confirme que certaines personnes peuvent être plus intéressées par l'approche « culturelle » des plantes que par l'approche naturaliste.

Jason CREBASSA suggère que la **stratégie d'inventaire** soit établie en anticipant sur la gestion : il est important de choisir des taxons pertinents pour une mise en œuvre d'actions réalistes/adaptées par la suite.

Gilles COHEN relève l'importance de **former les gens**, les accompagner, ne pas les livrer à eux-mêmes, dans des dispositifs parfois trop complexes pour l'habitant lambda (cf Observatoire des oiseaux des jardins, dont l'identification des espèces peut s'avérer difficile).

Olivier SAUZEAU indique qu'il faudra proposer des actions adaptées au territoire. Il ajoute que la CCVH souhaite s'**entourer de relais, notamment les associations** qui bénéficient d'une expertise naturaliste, pour proposer des formations. Il va falloir multiplier les actions, probablement en découpant le territoire pour s'adapter aux spécificités et enjeux locaux. La stratégie sur laquelle il va falloir avancer sera basée sur un fort ancrage local.

Thomas MICHEL confirme l'existence d'un maillage associatif sur le territoire de la CCVH qui pourra être mobilisé pour animer la démarche d'atlas.

Nicolas SAULNIER explique que les données peuvent être de 2 ordres : des données « opportunistes » (c'est le cas des données de la base « Faune Occitanie », que des observateurs compilent aléatoirement au gré de leurs sorties, qui atteint 7 millions de données qui sont validées par des experts, cela représente un travail énorme) et des données « protocolées » (dans ce cas, il faut que des experts forment au préalable les observateurs à la bonne compréhension du protocole).

En cela, quelle que soit la nature de la donnée, Nicolas SAULNIER rejoint les précédents participants qui indiquent qu'un important travail d'animation et du temps humain doivent être prévus pour accompagner cet atlas.

Mélina CHOUPIN confirme que l'enjeu à ce stade est bien d'anticiper, s'organiser avec les partenaires afin de calibrer au mieux les moyens humains requis et présenter un dossier à la hauteur de nos objectifs.

Marie-Françoise NACHEZ fait remarquer que toutes les communes ne disposent pas d'association pour appuyer l'animation, mais sont toute de même partantes pour s'investir.

Véronique NEIL remercie les participants pour leur implication active dans cette réunion de lancement de l'ABC intercommunal. Les communes sont invitées à faire connaître à la CCVH les associations communales qui pourraient prendre part au projet.

En parallèle des élections municipales, les services de la CCVH vont s'attacher à co-construire le projet avec les associations du territoire.

Les élus seront de nouveaux sollicités pour validation du projet en fin de printemps.

Véronique NEIL
VP à l'Environnement CCVH



Atlas de la Biodiversité (inter) Communale

Comité technique - 08 septembre 2020



Sommaire

Rappel de la démarche

Nouveau contexte financier

Les grands étapes de l'ABC

Gouvernance

Budget prévisionnel

Calendrier

Rappel de la démarche

ABC = engagement de la CCVH pris au titre de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »



Appel à Manifestation d'Intérêt de l'OFB

- ouverture initiale en avril
- puis annoncée à l'automne
- puis avancée à l'été avec dépôt des candidatures au 15/09/2020

Attentes de l'OFB

- Données issues de sciences participatives ET d'inventaires scientifiques
- Au moins 3 taxons visés

Nouveau contexte financier

Bien que le règlement stipule que les subventions pour les intercommunalités soient plafonnées à 300 000 € par projet, information par l'ARB fin août que l'enveloppe régionale pour financer les ABC est estimée à 160 000 € voire 180 000 €.

Refonte du projet avec les choix suivants :

- Abaissement de la subvention sollicitée (80 000 €)
- Contribution de la CCVH en autofinancement : 17 500 €/an
- Maintien de la coordination CCVH avec recrutement d'1/2 ETP (au lieu de ¾)
- Resserrage thématique sur l'un des 4 axes collectivement identifiés ce printemps : **la plaine agricole**



PROPOSITION D'AXES
DE L'ABC
SUR LE TERRITOIRE
DE LA C.C.V.H.

4 Axes thématiques

-  La plaine viticole
-  Le fleuve et la ripisylve
-  Les villages
-  La chênaie

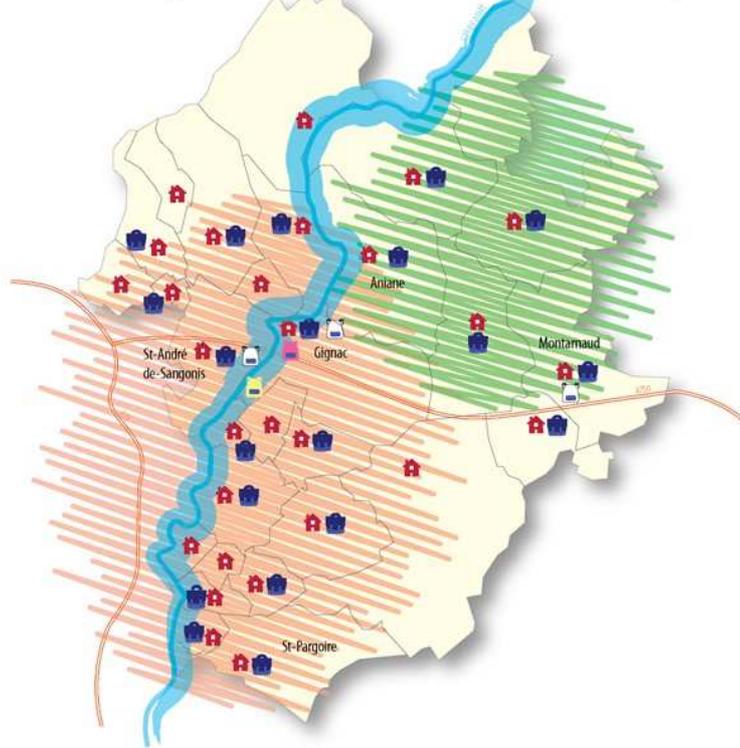
1 axe transversal sur l'école

-  Ecoles
-  Collèges
-  Lycée agricole
-  Lycée en construction

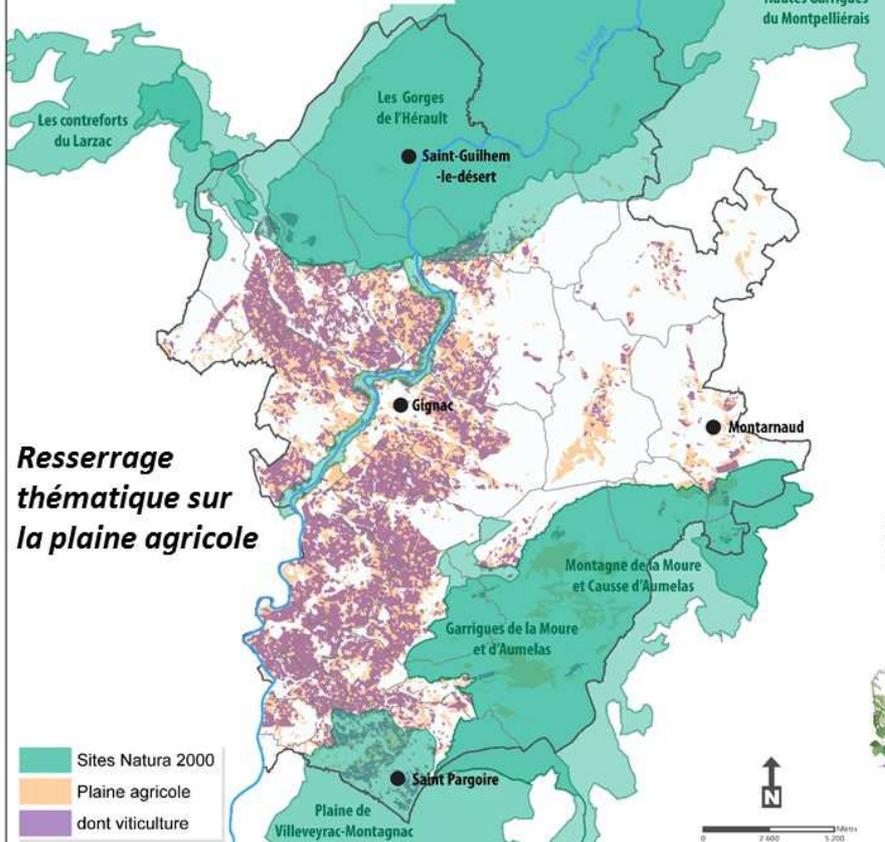


Réalisation : C.C.V.H., Avril 2020
Sources : CCVH 2020

Pour mémoire, le travail initial d'identification des enjeux avait conduit à 4 axes thématiques



ENJEUX DE L'ABC INTERCOMMUNAL



**Resserrage
thématique sur
la plaine agricole**

-  Sites Natura 2000
-  Plaine agricole
-  dont viticulture

Les grandes étapes de l'ABC

1. Etat des lieux/porter à connaissances des acteurs
2. Programmes de sciences participatives
3. Approfondissement des expertises scientifiques
4. Animation, pilotage, mobilisation citoyenne
5. Valorisation des données et définition d'orientations pour la suite du projet

Les grandes étapes de l'ABC

1. Etat des lieux/porter à connaissances des acteurs
 - Après analyse des données du SINP et sélection des taxons à partager auprès des élus et du grand public, mise en place de la **cartographie en ligne** de l'état des lieux.
 - Mise en place d'**outils de communication** pour faire connaître la démarche auprès du grand public, auprès des écoles et auprès des acteurs agricoles.
 - **Rencontres individuelles** avec les élus.



Les grandes étapes de l'ABC

2. Programmes de sciences participatives

Public scolaire

Obj : travailler avec 20 établissements



20 écoles
3 collèges
2 lycées



Grand public

Obj : proposer une animation tous les mois pendant 2 ans



Un réseau de citoyens qui fait avancer la science



Les grandes étapes de l'ABC

2. Programmes de sciences participatives

Agriculteurs

Obj : accompagner 20 agriculteurs



- Travailler avec les **acteurs** susceptibles d'être **relais** : caves coopératives, syndicat, appellation, ...
- Travailler en interne avec les **services CCVH** : service Attractivité territoriale, Office de Tourisme
- Travailler sur les **haies** et les infrastructures agro-écologiques



Les grandes étapes de l'ABC

2. Programmes de sciences participatives



Grand public

Public scolaire

Agriculteurs

- Appui sur des **outils d'inventaire existants**, qui bénéficient déjà de système de validation et transmission des données
- Recours à des **prestations** pour piloter chacun de ces 3 grands thèmes.
- Budget pour ce volet : **41 000 €**

Les grandes étapes de l'ABC

3. Approfondissement des expertises scientifiques

- Recours à des prestations pour conduire les inventaires sur **3 taxons**
- Choix des taxons après réponse de l'AMI
- Objectif de travailler sur les espèces des **haies** et des **auxiliaires agricoles**
- Budget pour ce volet : **24 000 €**



Les grandes étapes de l'ABC

4. Animation, pilotage, mobilisation citoyenne

Recrutement d'un salarié à **mi-temps** sur le projet.

Appui des services (Espaces naturels, communication, informatique, urbanisme, foncier, ...)

Pilotage interne et externe avec les prestataires/partenaires du projet, le financeur, les élus.

Animation de la **gouvernance**.

Appui des outils de **communication** et **SIG** existants à la CCVH et développement de nouveaux outils.

Les grandes étapes de l'ABC

5. Valorisation des données et définition d'orientations pour la suite du projet.

Transmission des données scientifiques au SINP

Récupération des données des programmes de sciences participatives existants

Valorisation auprès des acteurs locaux à travers la production de **livrables** en fin d'ABC :

- atlas papier et/ou numérique (carto web accessible à tous + sur le SIG des communes)
- exposition, conférences de restitution, ...
- guide à destination des élus (intégration dans les PLU, dans la gestion communale)

Coordination de groupes de travail en fin d'ABC pour identifier les **pistes d'actions pour les suites de l'ABC**

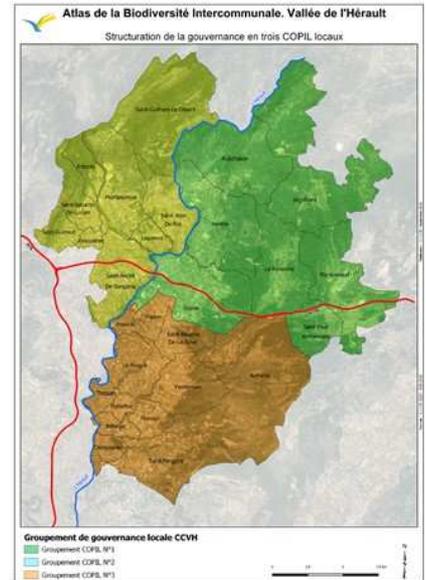


Budget pour ce volet : **15 000 €**

Gouvernance

Le pilotage général de l'ABC sera assuré par la CCVH. Elle s'appuiera sur les instances suivantes :

- Un COPIL général (financier, associations, élus intercommunaux)
- 3 COPIL localisés (élus communaux, associations locales, caves coop, ...)
- 1 COTECH global (partenaires techniques)
- Des réunions techniques thématiques
- Groupe projet interne



	2021												2022												2023											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
COPIL global																																				
COPIL locaux (3)																																				
COTECH global																																				
Réunions thémat.																																				

* 1^{er} COPIL est général avec les 28 maires

1

Budget prévisionnel

	POSTES	MONTANT	%
Dépenses	Salaires valorisés en interne	25 000 €	15,9 %
	Recrutement	52 500 €	33,3 %
	Toutes prestations	80 000 €	50,8 %
	Total	157 500 €	100 %

plafonné à 20 %

½ ETP sur 3 ans

Recettes	Subvention OFB	80 000 €	50,8 %
	Autofinancement CCVH	77 500 €	49,2 %
	Total	157 500 €	100 %

Calendrier



Merci de votre attention

ANNEXE 4 : Carte d'organisation locale de la gouvernance

